

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES
DE FRANCE

COMPTÉ-RENDU
DU
CONGRÈS INTERNATIONAL

Ouvrier Socialiste

TENU A PARIS DU 15 AU 20 JUILLET 1889

PUBLIÉ PAR LE

COMITÉ NATIONAL

Prix : UN franc.

EN VENTE A PARIS
Chez tous les Libraires
Et aux Bureaux du **PROLÉTAIRE**
49, Rue de l'Arbre-Sec, 49

—
1891



CONGRÈS

OUVRIER INTERNATIONAL

de Paris

L'ORDRE DU JOUR

Après des difficultés sans nombre, que son Comité national sut vaincre, le Parti ouvrier français parvenait enfin, au mois de juillet 1889, à organiser le Congrès international de Paris, dont la tenue avait été décidée à Londres l'année précédente.

L'ordre du jour était ainsi conçu :

1° Législation internationale du travail. — Réglementation légale de la journée. — Travail de jour, de nuit, des jours fériés, des adultes, des femmes et des enfants. — Surveillance des ateliers de la grande et de la petite industrie, comme de l'industrie domestique. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications ;

2° Moyens les plus pratiques à employer pour établir des relations constantes entre les organisations ouvrières de tous pays, sans pour cela porter atteinte à leur autonomie ;

3° Coalitions patronales et intervention des pouvoirs publics ;

4° Fixation de la date et du lieu du prochain Congrès. — Règlement à adopter pour sa convocation, son organisation et la tenue de ses séances.

I^{re} SEANCE

Tenue le 15 juillet. — L'après-midi.

Le 15 juillet, à une heure et demie, avait lieu la première séance du Congrès, dans la salle de l'Union du Commerce et de l'Industrie, 10, rue de Lancry.

La salle, grande, très bien décorée, les drapeaux rouges flottant partout au-dessus des têtes, était envahie par la foule des délégués et par un public nombreux, qui parvenait à peine à trouver place.

Le Comité national siégeait sur la vaste estrade ; de chaque côté un buste de la République, coiffée du rouge bonnet phrygien.

Le Comité était alors composé des citoyens :

A. Lavy, instituteur, conseiller municipal de Paris, secrétaire du Comité national pour la France ;

E. André-Gély, employé, membre de la Commission des logements insalubres, secrétaire du *Bulletin de la Bourse du Travail*, secrétaire du Comité national pour l'étranger ;

E. Picau, ouvrier en pianos, secrétaire de l'Union fédérative du Centre, secrétaire des séances du Comité national ;

Avez, employé, secrétaire-adjoint du Comité national pour la France ;

Ribanier, ouvrier ferblantier, secrétaire-général de la Bourse du Travail, secrétaire-adjoint du Comité national pour l'étranger ;

Delacour, ouvrier relieur, trésorier du Comité national ;

J. Allemane, ouvrier typographe ;

Ch. André, ouvrier mécanicien ;

Berthaut, ouvrier en pianos, conseiller prud'homme ;

P. Brousse, docteur en médecine, conseiller municipal de Paris ;

Couturat, ouvrier tôlier ;

Dejeante, ouvrier chapelier ;
Dumay, ouvrier mécanicien, conseiller municipal de Paris ;
Heppenheimer, ouvrier en pianos ;
J. Joffrin, ouvrier mécanicien, vice-président du Conseil municipal de Paris ;
S. Paulard, employé, conseiller municipal de Paris ;
Prudent Dervillers, ouvrier tailleur, rédacteur au *Prolétariat* ;
J. Vaidy, employé, administrateur de la *Sociale* et du *Prolétariat*.

Le citoyen Smith Headingley prête, comme dans les Congrès précédents, son intelligent et précieux concours pour la traduction des discours prononcés au Congrès.

Au nom du Comité national, le citoyen Lavy déclare le Congrès ouvert et donne lecture du rapport suivant :

CITOYENNES ET CITOYENS,

Fidèles au mandat qui nous a été donné par les deux congrès internationaux de Paris et de Londres, nous avons organisé le troisième congrès ouvrier socialiste international.

Nous aurions souhaité voir dans cette salle les délégués ouvriers et socialistes de tout l'univers, nous aurions souhaité que l'affirmation qui se dégagera de cette grande manifestation prolétarienne fût si puissante par notre union qu'elle apprit enfin au capitalisme universel qu'il faut compter non seulement avec les bras, mais aussi avec le cerveau, avec la volonté des travailleurs.

Quel rêve superbe ! réunir fraternellement les délégués de tous les prolétaires, de tous les travailleurs du monde les unir dans ce Paris qui, il y a cent ans, a proclamé les Droits de l'homme, et leur faire déclarer solennellement qu'ils n'auront point de trêve, point de repos avant d'avoir

conquis les Droits du travail, avant d'avoir fait de la justice et de l'égalité la règle de tous les rapports humains !

Ce rêve, qui hantait nos esprits et dont la réalisation nous enorgueillissait d'avance, nous travailleurs et socialistes de ce pays, nous l'avons vu avec douleur s'évanouir comme au souffle du vent d'orage s'envole un nuage doré par les feux du soleil.

Nous ne pouvions, certes, nous attendre à la division qui s'affiche maintenant au grand jour.

Nous avons été envers tous loyaux et fraternels. Nous ne pouvions pas supposer qu'il viendrait à l'esprit de personne la pensée d'arracher de nos mains le mandat que nous ont donné deux Congrès internationaux.

Au Congrès de Londres, au bénéfice des socialistes allemands, nous avons affirmé avec énergie la solidarité socialiste internationale, et, au club allemand, nous avons déclaré que pas un de nos camarades étrangers ne pourrait se plaindre jamais que par une formalité inquisitoriale nous lui eussions fermé les portes de ce Congrès.

Cependant nous étions à peine de retour de Londres que deux lettres, datées du 26 novembre et du 4 décembre, nous faisaient déjà pressentir des difficultés. Le socialiste hollandais bien connu, Domela Nieuwenhuis, nous parlait d'un Congrès international que les socialistes allemands voulaient organiser en Suisse.

A ces lettres nous répondions que deux Congrès internationaux avaient décidé, que nos camarades d'Allemagne ne pouvaient placer leur seule volonté au-dessus de celle de ces deux Congrès et que, du reste, notre attitude fraternelle à leur égard nous faisait espérer qu'ils abandonneraient leur projet qui serait funeste à la cause du travail.

Il ne fut plus question du Congrès de Suisse. Mais ce danger ne disparaissait que pour faire place à un autre.

Le 10 janvier, nous recevions la lettre suivante datée du 8, de Borsdorf :

« Les députés socialistes démocrates allemands ont pris la résolution de prendre part au Congrès ouvrier international qui, d'après les résolutions du Congrès ouvrier de Bordeaux et du Congrès international de Londres, doit se tenir à Paris pendant le cours de l'année présente. Pour faire les préparatifs nécessaires, il nous a paru indispensable d'avoir une *conférence préparatoire*.

« Avec nos amis suisses, belges et hollandais, nous sommes convenus de tenir la conférence préparatoire à Nancy, le 18 janvier.

« Nous venons d'inviter nos amis les marxistes et les blanquistes français, et nous vous invitons à y envoyer un ou plusieurs délégués, *afin que l'unité d'action puisse être assurée d'avance*.

« Signé : LIEBKNECHT. »

Que signifiait une telle façon d'agir ?

On s'occupait à l'étranger du Congrès international, et nous qui avions charge de l'organiser, nous étions avisés les derniers, même après « les marxistes et les guesdistes français », on ne nous disait rien de la nature des pourparlers qu'on avait engagés, et l'on nous prenait à la gorge en nous invitant, *huit jours d'avance* et par une lettre sommaire, à une conférence dont nous ne savions ni le but ni l'ordre du jour.

On faisait, en outre, découler la tenue du Congrès international de la décision d'un Congrès national de Bordeaux ; ce qui constituait, à notre avis, une étrange prétention. Quand deux Congrès internationaux ont décidé d'une convocation universelle, peut-il appartenir à une fraction ouvrière d'un seul pays d'opposer sa propre convocation à celle de plusieurs nations régulièrement consultées ?

Enfin, on nous disait qu'il fallait « assurer d'avance l'unité d'action ». Qu'y avait-il sous ces paroles ? Si l'on

avait l'intention de créer avant le Congrès et en dehors de lui une majorité, de lui imposer une direction, nous étions résolus à nous y opposer.

Pour ces diverses raisons, notre Comité national refusa de se faire représenter à Nancy.

Sans nous arrêter à cela, nous poursuivions notre tâche et, le 16 février, paraissait, dans le journal le *Proletariat*, notre premier appel.

Il annonçait la tenue du Congrès pour la deuxième quinzaine de juillet, déterminait les conditions d'admission, indiquait que la vérification des mandats et les votes se feraient par nationalité, portait à l'ordre du jour les deux questions qui y avaient été mises par le Congrès de Londres et prévenait que les vœux devaient être déposés à l'ouverture du Congrès.

Il avisait, en outre, tous les groupes de travailleurs et de socialistes qu'il leur appartenait de faire des additions à cet ordre du jour et que, avec leurs indications, l'ordre du jour définitif serait fixé le 31 mai et communiqué à tous.

Entre temps, nous apprenions que la conférence de Nancy n'avait pas eu lieu mais qu'elle se tiendrait à La Haye le 28 février.

Convoqués de nouveau, nous refusions encore de nous rendre à l'appel qu'on nous envoyait : 1° parce que nous savions que toutes les nations n'avaient pas été invitées ; 2° parce qu'on n'avait pas voulu nous dire nettement le but de la conférence, et parce qu'on refusait de reconnaître au préalable notre droit à organiser le Congrès.

La conférence eut lieu. Elle rédigea une note que le citoyen Volders, membre du Comité national du Parti ouvrier belge, fut chargé de nous apporter.

Dans les premiers jours de mars, le Comité national reçut le citoyen Volders.

Voici la note qui nous fut remise au nom de la conférence de La Haye :

« Les soussignés invitent la Fédération des travailleurs socialistes de France, en vertu d'un mandat qu'elle a reçu du Congrès de Londres de 1888, à convoquer le Congrès international de Paris d'accord avec les organisations ouvrières et socialistes de France et des autres pays.

« Cette convocation, signée par tous les représentants des organisations ouvrières et socialistes, devra être portée dans le plus bref délai possible à la connaissance du public ouvrier et socialiste d'Europe et d'Amérique.

« Cette convocation portera :

« 1° Que le Congrès international de Paris se tiendra du 14 au 21 juillet 1889 ;

« 2° Qu'il sera ouvert aux ouvriers et aux socialistes des différents pays, en leur permettant de se conformer aux conditions politiques qu'ils subissent ;

« 3° Que le Congrès sera souverain pour la vérification des mandats et la fixation de l'ordre du jour.

« Les questions à l'ordre du jour provisoire sont les suivantes :

« A. — Législation internationale du travail. Réglementation légale de la journée de travail : (travail de jour, de nuit, des jours fériés, des adultes, des femmes et des enfants) ;

« B. — Surveillance des ateliers de la grande et de la petite industrie ainsi que de l'industrie domestique ;

« C. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications.

« La Haye, 28 février 1889. *Les délégués :*

Allemagne :

A. BEBEL, W. LIEBKNECHT.

Suisse :

REICHEL, VERRERBEER.

Hollande :

DOMELA NIEUWENHUIS.

Belgique :

E. ANSEELE, JEAN VOLDERS.

France :

PAUL LAFARGUE.

« Maison du Peuple, place de Bavière ».

Des explications furent échangées, desquelles il résulta pour nous la certitude qu'un Congrès serait organisé en dehors et en violation des résolutions des Congrès internationaux de Paris et de Londres.

Du reste, ce Congrès était déjà annoncé par la fraction blanquiste des socialistes français.

Le Comité national se réunit le 20 mars, et il décida l'envoi de la réponse suivante à la note de la Conférence de La Haye :

« Paris, le 22 mars.

« Citoyen Volders,

« J'ai commis une erreur en vous indiquant le 18 mars comme date de la séance de notre Comité national ; il ne s'est réuni que le 20. Voici les résolutions qu'il a prises :

« Il a d'abord déclaré que son mandat d'organiser le Congrès international de 1889, à Paris, était au-dessus de toute contestation, les décisions des Congrès internationaux de Paris et de Londres faisant loi pour tout le monde. S'il n'en était pas ainsi, il pourrait être à la fois, sur tous les points du globe, organisé vingt Congrès dits internationaux, avec un droit égal et portant mensongèrement ce titre, puisqu'ils ne résulteraient pas de la volonté internationale.

« Ce serait l'anarchie la plus complète au lieu de l'union provenant d'une libre entente, de la soumission volontaire aux décisions de la série des Congrès internationaux se succédant les uns aux autres pour compléter, pour parachever l'œuvre d'organisation internationale des travailleurs et des socialistes.

« Le Comité a renouvelé ses réserves au sujet de la conférence de La Haye, réserves qui avaient été présentées par lettres antérieures à la conférence, adressées aux citoyens Liebknecht, Anseele et Nieuwenhuis, et au Comité du Parti ouvrier belge. Ces réserves portaient, vous le savez :

1° Sur ce que les représentants de toutes les nationalités n'étaient pas convoqués à La Haye, ce qui rendait cette réunion incorrecte ; 2° sur ce que le but de la conférence n'était pas nettement indiquée, en dépit de nos réclamations instantes et répétées ; 3° sur ce que les convocateurs de la conférence se refusaient à reconnaître tout d'abord notre droit à organiser le Congrès, que dès lors nous pouvions les croire disposés à le nier en vertu même des réponses qui nous étaient faites, et que par suite il ne nous était pas permis de nous associer à une violation des résolutions des Congrès de Paris et de Londres.

« Ces réserves faites pour établir nettement notre situation, le Comité national a tenu à donner une fois de plus la preuve de son humeur conciliante et à manifester son vif désir de ne se prêter à rien de ce qui pourrait entraver l'entente internationale des travailleurs et des socialistes. Il a résolu, son droit affirmé, de consentir toutes les concessions compatibles avec son mandat, sa propre dignité et le bon ordre et la sincérité du Congrès.

« Vous nous demandez que les appels pour l'adhésion au Congrès soient signés par tous les représentants des organisations ouvrières et socialistes.

« Cela nous a paru impossible en le prenant dans son sens absolu. A Paris seulement existent les organisations ouvrières suivantes : blanquistes, guesdistes, barberettistes ou ministériels, positivistes, anarchistes et enfin les Chambres syndicales qui, tout en adhérant, par exemple, à la Bourse du Travail, ne se rattachent à aucun groupement politique ou économique. Si au Comité national doivent s'adjoindre des représentants de toutes ces branches, c'est un véritable Parlement ouvrier dont vous demandez la création, Parlement qui discutera beaucoup sur toute autre chose que la préparation du Congrès et qui sera prêt en 1890, un an trop tard. — Bien entendu, ces citoyens ne peuvent nous donner leur signature sans faire partie du Comité organi-

sateur. — Nous direz-vous que nous pourrions opérer un tri parmi eux ? C'est alors une besogne à laquelle nous nous refusons. Nous pouvons agir *seuls*, ayant pour cela un mandat ; mais nous ne consentons pas, agissant en dehors de notre mandat, à nous associer les représentants de tels groupes et à repousser le concours des représentants de tels autres. Ce serait faire œuvre de parti et mal préparer un Congrès dont les portes doivent être ouvertes à tous.

« Quoi qu'il en soit, notre Comité tient à vous accorder sur ce point toute la satisfaction possible. Les Chambres syndicales parisiennes se sont réunies à la Bourse du Travail. Elles ont décidé de prendre part au Congrès. Nous leur demanderons, si vous le voulez, deux ou trois membres qui s'adjoindront à nous. — Vous noterez que ces Chambres syndicales sont d'opinions très diverses.

« Vous désirez que le Congrès soit fixé du 14 au 21 juillet. Par une circulaire, en date du 15 février, nous avons annoncé qu'il aurait lieu dans la deuxième quinzaine de juillet. Nous sommes donc d'accord. Il nous reste cependant, bien entendu, à tenir compte des avis des autres nationalités.

« Vous voulez que le Congrès soit ouvert « aux ouvriers et socialistes des différents pays en leur permettant de se conformer aux conditions politiques qu'ils subissent. » Nous avons écrit, le 15 février, qu'on y admettrait les groupes, cercles et chambres syndicales ayant pour but la défense des intérêts des travailleurs et leur émancipation et pouvant justifier de leur existence en 1888. Là où la liberté politique règne, nous exigeons que les groupes justifient pleinement de leur existence. Là, au contraire, où, comme en Allemagne, l'organisation ne peut être que secrète, nous nous en rapportons à la bonne foi des délégués et de leur mandants.

« Nous avons répété et affirmé souvent cela à Londres et dans nos lettres aux citoyens Liebknecht, Anseele, etc.

« Du reste, ce correctif au règlement du Congrès futur existait déjà par le fait que nous avons décidé la vérification des mandats par les nationaux eux-mêmes. — Sur ce point, nous ne pouvons tomber d'accord avec vous. Nous maintenons les termes de notre circulaire : « Les délégués de chacune des nationalités, étant mieux placés pour contrôler l'existence des groupes de leur nation, seront chargés de vérifier les mandats et d'en établir la validité. » — Pour répondre à vos préoccupations, nous ajoutons : « sauf les cas spéciaux. » Cela veut dire que nous croyons que seules les nations intéressées peuvent en ce qui concerne les mandats juger les points de fait et apprécier sûrement leur validité ; qu'au contraire le Congrès, dans son ensemble, ignorant des faits, ne jugerait qu'en cédant à un courant d'opinion et de sympathie. Cependant nous admettons que si, *par exception*, un fait grave vient à se produire, qu'une élimination paraisse proposée contre toute justice, le Congrès, saisi de l'affaire, prononce en dernier ressort.

« Nous ne pouvons pas accepter que le Congrès soit « souverain » pour la fixation de son ordre du jour. Les délégués ne sont pas des dirigeants ni des maîtres, mais des serviteurs et des mandataires. Ils doivent donc se présenter au Congrès avec un mandat ferme sur des questions examinées d'avance par leurs mandants.

Pour ces raisons il est indispensable de suivre la méthode que nous avons employée : rédiger d'abord un ordre du jour provisoire conformément à la dernière résolution du Congrès international de Londres, inviter tous les groupes adhérents à signaler des additions ou des modifications, puis, tous ces renseignements parvenus, fixer, le 31 mai, six semaines avant le Congrès, l'ordre du jour définitif. Ainsi tout le monde est consulté, chacun sait à quoi s'en tenir ; les mandats sont nets et aucune surprise n'est possible pour personne.

« Vous croyez utile de substituer une nouvelle formule

plus large et meilleure au 1^{er} paragraphe de l'ordre du jour ; nous l'acceptons entière, ainsi que vous le prouve le procès-verbal de notre dernière séance, paru dans le *Proletariat* du 23 mars.

« Le reste de l'ordre du jour provisoire est maintenu jusqu'après réception des avis des diverses nations adhérentes.

« Vous nous disiez, citoyen Volders, que si notre Comité national n'acceptait pas les décisions de la conférence de La Haye, vous iriez sans doute jusqu'à organiser un autre Congrès contre celui que nous avons mission de préparer.

« C'était donc un ultimatum que vous nous apportiez et non une note fraternelle de camarades qui voulaient prendre des garanties pour l'union entre tous les travailleurs.

« Les concessions possibles, les voilà faites par nous, sans que nous nous soyons butés à l'irrégularité de votre conférence, au manque de sympathie dont elle faisait preuve à notre égard, à l'injuste défiance qu'elle nous témoignait. Nous ne voulons aucune part de responsabilité dans une division qui pourrait survenir dans le monde international du travail. Nous espérons que ces sentiments vous animeront aussi et que c'en est fini de ces querelles sourdes qui rendraient impossible l'entente internationale que vous devez souhaiter comme nous.

« 1789 a été une année grande et lumineuse pour le genre humain ; 1889 doit marquer une autre étape, plus élevée et plus féconde encore ; il doit affirmer la solidarité universelle de tous les travailleurs et de tous les socialistes qui veulent l'intégrale émancipation humaine.

« Nous attendons avec confiance votre réponse. Nous avons rempli et remplirons en conscience notre devoir, le devoir que nous ont imposé les Congrès de Paris et de Londres. Ces explications données loyalement, nous avons l'espoir que tout malentendu sera dissipé, et que Belges, Allemands,

Suisses, Hollandais, vous nous enverrez votre adhésion comme l'ont déjà fait les Danois, les Anglais, les Américains, les Portugais, les Italiens, et que vous ne consentirez pas, en un pareil anniversaire, à donner à la féodalité capitaliste et politique le réjouissant spectacle de la division de ceux dont l'intérêt et la mission sont de s'unir fraternellement et indissolublement pour la combattre.

« Pour le Comité national et par son ordre,

« *Le Secrétaire à l'intérieur,*

« A. LAVY. »

Nous n'avons jamais obtenu de réponse à cette lettre ; jamais non plus aucune démarche nouvelle ne fut faite auprès de nous. On nous avait menacés d'organiser un deuxième Congrès ; on l'organisa.

Quant à nous, si nous demeurions fermes dans notre droit et dans l'accomplissement de notre tâche, si nous ne laissions pas méconnaître les libres résolutions des Congrès internationaux de Paris et de Londres, nous faisons toutes les concessions de nature à affirmer notre loyauté et notre esprit de tolérance.

A notre œuvre s'associait, dès la première heure, et sur notre demande, l'immense majorité des Chambres syndicales ouvrières de Paris, ainsi que le prouve un manifeste donné par elles, le 9 mars, au journal le *Proletariat* et envoyé à tous les groupes ouvriers de France.

Elles avaient créé un comité qui n'a cessé d'agir constamment, d'accord avec notre Comité national, et à ces camarades qui nous ont aidés activement nous devons ici adresser nos éloges et nos remerciements fraternels.

Le 6 avril, nous publiions un nouveau manifeste qui tenait compte des réclamations de la Conférence de La Haye dans les limites que nous avions précisées.

Nos amis de Danemark et d'Angleterre nous ont fait une

série de propositions que nous avons accueillies avec un empressement auquel ils ont rendu pleinement justice. C'est pour leur être agréables et éviter toute équivoque que, le 18 mai, nous avons publié la déclaration suivante :

« Le Comité national, organisateur du Congrès international de 1889, persiste à penser, d'accord avec la plupart des nationalités qui ont été consultées sur cet objet, que l'ordre du jour du Congrès doit être fixé avant son ouverture.

« Cet ordre du jour doit être connu assez longtemps à l'avance pour que les délégués puissent être mandatés sur chacun des articles.

« Les nations adhérentes seront consultées sur les additions et modifications à y apporter. Si trois ou quatre nations forment un même avis, avant le 31 mai, l'ordre du jour sera modifié ou amplifié suivant qu'elles en auront exprimé le désir au Comité national.

« Aucune question ne pourra, après le 31 mai, être ajoutée à l'ordre du jour, et moins encore pendant le Congrès. Toutefois, il demeure entendu que si un événement *grave* vient tout à coup à se produire, intéressant les travailleurs et la cause socialiste, il sera loisible à tout délégué d'en saisir le Congrès et de demander à ce propos une discussion et même un vote.

« L'honnêteté et les principes socialistes exigent que les délégués n'agissent qu'en qualité de mandataires ; mais le bon sens peut commander à ces délégués, en face d'un fait *grave, subit et imprévu*, de prendre sur eux, dans l'intérêt même de leurs mandants, la responsabilité d'une décision sur laquelle le temps ne permettrait pas de les consulter.

« *Au nom du Comité national,*
« Le secrétaire à l'intérieur,
« A. LAVY. »

Pour répondre au désir de nos camarades d'Angleterre et de Danemark, nous avons aussi déclaré, en termes très clairs, que, si nous croyons à l'utilité de la vérification des mandats par chaque nationalité, nous admettons que « tout mandataire, en cas de difficulté, aura droit d'appel au Congrès. »

Dans le même but, nous avons ajouté deux nouveaux paragraphes à l'ordre du jour.

Les lettres que nous avons entre les mains témoignent qu'Anglais et Danois reconnaissent la correction absolue de notre attitude, notre loyauté parfaite et la tolérance de notre esprit.

De cette tolérance, nous avons donné une dernière preuve. Ces jours-ci, des démarches ont été faites auprès de nous, en vue d'une fusion des deux Congrès. Nos amis de Danemark, une fois encore, sont intervenus. Nous leur avons répondu en ces termes :

« Paris, le 9 juillet 1889.

« Au Conseil principal du Parti ouvrier danois.

« Citoyens,

« A votre dernière note, nous répondons :

« 1° A notre avis, il n'y avait et ne pouvait y avoir pour les socialistes et les travailleurs étrangers qu'une seule attitude à prendre par rapport au Congrès : adhérer au seul Congrès régulier, faire ses efforts pour que tout s'y passe avec la correction la plus parfaite ; enfin, aller au Congrès dissident avec le dessein de ramener les égarés dans le devoir. Si toutes les nations étrangères avaient agi de cette façon, la situation actuelle ne causerait à personne aucune crainte ;

« 2° Nous sommes prêts à tout ce qui est possible pour qu'il ne se tienne qu'un seul Congrès. Nous vous l'avons

prouvé à diverses reprises. Même après le 15 juillet, nos portes resteront ouvertes, et nous oublierons la division tentée contre nous pour faciliter la tenue d'un Congrès unique.

« Nous ne pouvons, du reste, régulièrement nous y opposer. Nous sommes des mandataires chargés seulement de l'organisation du Congrès. Il ne nous appartient donc pas de repousser aucun groupe de travailleurs ou socialistes qui veut répondre à l'invitation des Congrès internationaux de Paris et de Londres.

« 3° La question ainsi nettement posée, notre Comité ne peut accepter toutefois, la fusion du Congrès dissident avec le Congrès régulier qu'aux conditions suivantes :

« A. — La vérification des mandats se fera *dans le Congrès unique*, par nationalité, avec droit d'appel devant le Congrès en faveur des mandataires contestés.

« B. — Le Congrès délibérera seulement sur les deux ordres du jour des deux Congrès aujourd'hui convoqués. Aucune question nouvelle ne pourra être portée à l'ordre du jour, à moins qu'elle ne résulte d'un fait politique ou économique grave qui viendrait à se produire subitement au cours du Congrès.

« C. — Le paragraphe 2 de l'ordre du jour du Congrès régulier remplacera le paragraphe analogue de l'ordre du jour du Congrès dissident.

« Ces réserves faites, nous souhaitons que vos efforts aboutissent et nous exprimons surtout le très vif désir que vous, nos camarades de Danemark, vous soyez dans quelques jours à Paris pour resserrer nos liens de fraternelle solidarité.

« Recevez, citoyens, notre salut cordialement révolutionnaire.

« Pour le Comité national et par son ordre,

« *Le Secrétaire à l'intérieur,*

« A. LAVY. »

Après cet exposé, on se demande avec une véritable stupefaction comment notre conduite, comment les démarches nombreuses faites auprès des organisateurs du deuxième Congrès par les socialistes anglais et danois n'ont pas fait cesser toute division, n'ont pas ramené l'entente si malheureusement rompue.

Pourquoi ce Congrès dissident ? Il n'a été donné publiquement aucune raison pour le justifier.

Est-ce par ce que l'on nous accuse de vouloir déloyalement évincer quelqu'un de nos adversaires ?

Mais nous avons toujours admis à tous nos Congrès nationaux tous nos adversaires. Comment pourrions-nous avoir la folle prétention de les évincer d'un Congrès international dont nous ne sommes que les convocateurs ?

Au surplus, il était entendu que le Congrès déciderait lui-même sur les mandats contestés, et l'acceptation par nous de cet article est la meilleure preuve de notre bonne foi.

Nous reprocherait-on de ne pas vouloir consentir à ce que le Congrès soit souverain pour fixer son ordre du jour ?

Oh ! alors, nous sommes fiers d'encourir ce reproche. Démocrates et socialistes, nous n'admettrons jamais que les délégués à un Congrès aient le droit de délibérer et de voter sans mandat. C'est la masse des citoyens de nos groupes qui doit faire la loi, et non pas un petit groupe d'hommes qui la lui imposent.

Notre parti de républicains, de démocrates, de socialistes, se refuserait à adhérer à tout Congrès où ne se trouveraient que des personnalités, où ne se rencontreraient pas des délégués porteurs d'un mandat et fidèles exécuteurs des ordres de leurs camarades.

Ne nous trouverait-on pas assez socialistes ?

Ah ! nous ne voulons apporter ici aucune parole irritante. Mais notre socialisme démocratique peut soutenir avec tout autre une comparaison que nous sollicitons plutôt que nous ne sommes disposés à la fuir.

Quelles sont donc les causes qui ont présidé à la formation d'un deuxième Congrès ? Nous les découvririons sans peine, si, résolu à nous défendre contre toute imputation calomnieuse, nous n'étions en même temps décidés à rien faire qui entravât l'union préparée par beaucoup de nos camarades étrangers et acceptée si volontiers par nous.

Pourquoi, du reste, nous attarder davantage avec vous, citoyennes et citoyens, à l'examen des causes de cette lamentable division ? Vous nous avez rendu justice. Votre présence atteste votre estime et vos sympathies. Devant vous, de plus longues explications sont inutiles.

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande sont représentées ici par 42 délégués. Malgré le Comité parlementaire des Trades-Unions, dont le libéralisme est cent fois au-dessous de celui de ses commettants, 17 unions nous ont donné leur adhésion.

A Londres, un Comité avait reçu l'honorable mission d'aplanir les difficultés, d'amener la fusion des deux Congrès ; il a échoué jusqu'à ce jour, et il n'a pu que constater que si les divisions ne prenaient pas fin, la faute n'en était pas à nous.

Nous devons à ce Comité, nous Français, le témoignage public de notre reconnaissance pour ses fraternels efforts.

Malgré sa pauvreté, la « Social democratic federation » a ici 15 représentants. Une fois de plus, elle prouve son énergique dévouement à la cause du progrès social.

L'Autriche et la Hongrie ont 7 délégués qui représentent 28 sociétés ouvrières pour l'Autriche et 48 sociétés et 18 cercles pour la Hongrie. C'est un effort puissant pour une nation à laquelle la liberté est si durement ménagée.

Sept délégués espagnols sont avec nous et affirmeront ainsi que le grand mouvement socialiste d'au-delà des Pyrénées est aussi vivace que jamais.

L'Italie nous a envoyé 7 délégués qui viennent de la part du parti ouvrier de la Romagne, des villes de Naples, Rome,

Livourne, Pesaro, et des sociétés italiennes de Zurich, d'Alexandrie et du Caire.

Le parti ouvrier belge a adhéré officiellement au Congrès de Jolimont devant les explications qui lui ont été fournies par le citoyen Paulard, délégué de notre Comité national, et 7 délégués de ce parti le représentent au Congrès.

Les États-Unis n'ont que quatre délégués, mais ils représentent des milliers de ces vaillants Knights of Labor, dont le dévouement à notre cause est universellement admiré.

Les sociétés ouvrières du Portugal sont pauvres, et cependant deux délégués nous sont venus de ce petit et brave pays qui tient si dignement sa place dans le mouvement socialiste universel.

Nous avons reçu au commencement de cette année l'adhésion de la Fédération des chambres syndicales de Danemark. Plus tard, nos amis ont cru devoir retirer cette adhésion. Ils l'ont fait dans des termes très amicaux, disant que nous n'avions jamais cessé d'être corrects, qu'il n'y avait aucune raison pour ne pas venir à notre Congrès, mais que, ne voulant s'aliéner l'amitié d'aucun socialiste, ils resteraient chez eux. Depuis, ils ont pris une décision nouvelle, et nous saluons avec plaisir leurs deux délégués, parmi lesquels notre ami le citoyen Jensen, président de la Fédération des chambres syndicales danoises.

La chambre syndicale des mouleurs en fer de Copenhague nous avait, au préalable, donné son adhésion.

De Suisse nous n'avons qu'un seul délégué ; mais il représente un peuple ami, et nous saluons sa présence, espérant qu'elle est un gage de retour prochain de camarades qu'on a trompés sur notre compte.

La Pologne même, malgré la tyrannie russe, a délégué l'un de ses vaillants socialistes.

Enfin, la France a donné 213 adhésions et nommé 477 délégués.

Paris et la province fournissent 136 Chambres syndicales ou fédérations de Chambres syndicales et 77 cercles d'études sociales.

42 villes de France ont ici leurs représentants.

Nous sommes fiers de ce résultat qui démontre que la démocratie socialiste française est dans tout l'éclat de sa vigueur.

Quelles que soient les divisions politiques de notre pays depuis plus d'une année, quelques attaques qu'on ait dirigées contre nous pour nous désorganiser et nous perdre, nous restons debout, plus nombreux, plus résolus ; nous restons debout pour la défense de la République, pour l'affirmation des droits du travail, pour la conquête de l'égalité sociale ; nous restons debout pour vous tendre nos mains fraternelles, amis venus de tous les points de l'Univers, et pour jurer avec vous, cent ans après la naissance de notre Révolution, que nos volontés et nos existences seront consacrées, seront dépensées à l'entier affranchissement de l'humanité.

La lecture de ce rapport est fréquemment interrompue par de vives approbations ; la fin en est accueillie par de longues salves d'applaudissements qui prouvent au Comité national que la loyauté et la sagesse de son attitude ont été reconnues.

Le citoyen Lavy déclare alors que la tâche du Comité national est finie, qu'il n'a plus qu'à disparaître, à laisser le Congrès désormais seul maître de son organisation et à prouver ainsi, une fois de plus, qu'il n'entend s'imposer à personne.

Le Congrès procède au vote pour la formation du bureau.

Le citoyen Snow, anglais, est désigné comme président pour la délégation étrangère ; le citoyen J. Joffrin, vice-président du Conseil municipal de Paris, comme président de la délégation française. Les assesseurs sont : la citoyenne

Simcox, anglaise, et le citoyen Andrea Costa, italien; les secrétaires, les citoyens Lavy et Galiment.

Il est décidé que le bureau sera renouvelé à chaque séance.

Le citoyen Gilliard, de l'Union française, se plaint qu'on lui ait réclamé plusieurs fois sa carte dans la salle et demande que les commissaires soient munis de leurs insignes.

Le président français déclare que le Congrès n'est pas fait pour qu'on y perde son temps en paroles inutiles. Les personnalités tiennent beaucoup de place; il faut qu'on leur en accorde un peu moins et que l'on songe davantage à la besogne socialiste qu'il convient d'accomplir.

Il souhaite la bienvenue aux délégués étrangers et les remercie de donner à leurs camarades de France le témoignage de leurs sympathies. Ils sentent que notre pays est un des agents puissants du mouvement socialiste. Et cela est si vrai que l'Internationale est tombée le jour où est tombé le parti socialiste français. Si elle revit aujourd'hui, on le doit au sang fécond des martyrs de 1871.

Quant au Parti ouvrier, il a toujours été fraternel et il ne peut s'étonner de rencontrer les sympathies. Ce n'est point de sa faute s'il y a deux Congrès. Mais enfin, puisque la division existe, faisons qu'elle ne nuise pas trop à la cause socialiste. Que chaque Congrès, oubliant l'autre, agisse pour le mieux des intérêts des prolétaires. Qu'il travaille. Le Parti du travail doit donner l'exemple du labeur utile.

La traduction faite en diverses langues, le citoyen Joffrin donne lecture :

D'un télégramme de félicitations de 1,500 ouvriers de Bristol (Angleterre), qui souhaitent l'union internationale des travailleurs;

D'un télégramme du « Club des démocrates socialistes assemblés pour célébrer la chute de la Bastille et qui

envoient leur salut fraternel aux deux Congrès ouvriers »;

D'un télégramme du Cercle d'études sociales de Rome, célébrant la prise de la Bastille, qui salue les Congrès socialistes internationaux, en souhaitant la réorganisation de l'Association internationale des travailleurs.

Le président français lit ensuite au Congrès des motions des groupes de la Butte-Montmartre et de la Chambre syndicale des ouvriers galochiers.

Le citoyen André-Gély annonce aux délégués que, le soir, un vin d'honneur leur sera offert à la salle Wagram.

Le citoyen Fulgueroso, délégué espagnol, signale la grève des ouvrières en étoffes de Barcelone et invite les ouvrières de France à ne pas aller faire concurrence à leurs camarades d'Espagne.

Le citoyen Croce, délégué italien, dit que le Parti ouvrier de son pays a voulu être représenté au Congrès. Il espère qu'à ce Congrès feront suite de véritables Congrès d'action des travailleurs unis. Il raconte les efforts accomplis par les paysans italiens pour le triomphe du socialisme. Il montre les ouvriers venant se joindre à ce mouvement et il termine en exprimant le vœu que ce Congrès soit le dernier où l'on parle sans agir.

Le citoyen de Campos, délégué portugais, exprime le désir que l'on reconstitue au plus tôt l'Internationale des travailleurs.

Le citoyen Nears, délégué anglais de la fédération des clubs radicaux, exprime les sentiments amicaux de ses camarades pour notre Congrès.

Le citoyen Jensen, président des chambres syndicales danoises, parle d'une grève des menuisiers en bâtiment de Copenhague qui a laissé 3,000 ouvriers sans travail. Il montre les patrons s'efforçant de tromper ces travailleurs pour leur faire subir leurs prétentions. Ils sollicitent l'aide de tous les ouvriers, leurs frères.

Le citoyen Dobosy, délégué des socialistes austro-hon-

grois, apporte le salut fraternel des socialistes de Vienne et de Buda-Pesth. Il vient de recevoir un télégramme en ce sens, de la fédération des chambres syndicales de cette dernière ville.

Le citoyen Herbert Burrows, délégué d'une branche de la « Social democratic federation », et de la Société des femmes qui fabriquent les cigares et les cigarettes, propose qu'on procède à la vérification des mandats. Il demande, en outre, à toute la délégation étrangère de se joindre à la délégation anglaise pour approuver tout ce que le Parti ouvrier français a fait pour l'organisation du Congrès et pour l'action socialiste révolutionnaire. Il déclare que la conquête des pouvoirs publics prépare la Révolution sociale.

Le citoyen Joffrin, président, invite l'assemblée à constituer sa Commission d'administration.

Le citoyen Costa propose que le Comité national remplisse cette fonction.

Le citoyen Lavy explique quel sera le rôle de ce Comité : recevoir les vœux, les examiner, les coordonner, les publier, procéder à toutes les organisations matérielles du Congrès ; enfin, régler les questions de finances. Il insiste pour qu'un délégué de chaque nationalité soit adjoint au Comité national pour cette besogne. Il ne veut exposer ce Comité à aucune suspicion, même injustifiée.

Le citoyen Gelez demande la vérification préalable des mandats.

Le citoyen Burns propose, lui aussi, que la vérification des mandats ait lieu tout d'abord, puis que chaque nationalité désigne un délégué pour le Comité d'administration.

Le citoyen Lavy montre que l'examen des mandats français sera très long. Il propose que la séance soit levée et que les diverses délégations se réunissent immédiatement pour vérifier les mandats.

Cette proposition est adoptée et la séance est levée à cinq heures et demie.

RÉCEPTION AMICALE
DES
DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS
PAR LES
Ouvriers Parisiens

Le même soir, les groupes ouvriers parisiens organisateurs du Congrès international offraient une réception amicale aux délégués de province et de l'étranger.

On avait choisi pour cet objet la salle Wagram.

Dès huit heures la foule arrive et bientôt sept ou huit cents délégués au Congrès et représentants des corporations parisiennes prennent place autour des tables de l'immense salle de l'Etoile.

Le bureau est ainsi composé : président, Hyndman, délégué d'Angleterre ; assesseurs, Andrea Costa, député italien ; et la citoyenne Avez, déléguée de Paris ; secrétaire, Maupas, délégué de province.

Le citoyen André-Gély, au nom de la Bourse du Travail, souhaite la bienvenue aux délégués et remercie le Conseil municipal de sa libéralité qui permet aux ouvriers parisiens de recevoir dignement les travailleurs du monde entier. Il recommande aux délégués de province de chasser les frelons qui écrèment la ruche sociale et de conserver la République ; aux délégués étrangers, d'opposer à la coalition des rois la coalition des peuples pour réaliser l'émancipation des travailleurs dans la République universelle. (Longs applaudissements.)

Son discours est immédiatement traduit en anglais par le citoyen A. S. Headingley.

Puis, le citoyen Joffrin se lève. Au nom du Conseil muni-

cipal — il peut presque dire au nom de la majorité de ce Conseil — il souhaite la bienvenue à ces rudes travailleurs venus de toutes parts, et qui remporteront plus vivaces encore les idées d'émancipation et de République dans leur pays ou dans leurs provinces.

Les princes boudent l'Exposition ; en revanche voici les peuples réunis à Paris, Paris les préfère ; qu'ils viennent dans ses murs se solidariser et se tendre la main.

Ils diront que la France ne veut que la paix, une paix honorable à l'extérieur, et la République à l'intérieur, car le lion populaire, un moment affaissé, saura broyer sous sa puissante mâchoire cette ridicule boulangerie qui met, au plus offrant, nos libertés à l'encan. Mais nous établirons la République universelle par le travail.

Le discours du citoyen Joffrin est littéralement haché d'applaudissements, et il se termine au milieu de l'enthousiasme de tous, étrangers et nationaux criant : *Vive la Sociale ! A bas Boulanger !*

Les citoyens Bowen, délégué des *Knights of Labor* (chevaliers du Travail), puis Andrea Costa et Croce, délégués italiens, prononcent à leur tour des allocutions vivement applaudies.

Le choral de la Chambre syndicale de la sculpture relevait l'éclat de cette fête toute intime, largement arrosée de bons vins et égayée par la plus parfaite harmonie, la plus large cordialité.

II^e SÉANCE

Tenue le 16 juillet. — Le matin

Les citoyens Defnet, délégué belge, et J.-B. Clément, délégué des Ardennes, sont élus présidents. Assesseurs : les citoyens Fulgueroso, délégué espagnol, et Limousin, délégué de Châtelleraut. Secrétaire, Lavy.

Il est décidé que le bureau ne sera élu que pour une séance.

Les citoyens Defnet et J.-B Clément remercient le Congrès de l'honneur qui leur est fait ; puis on procède à la validation des pouvoirs de chacun des délégués, pouvoirs qui ont été déjà examinés par les Commissions spéciales nommées la veille.

Chaque nationalité ayant procédé à cette validation, voici les noms des groupes et des délégués admis :

Iles Britanniques

SOCIÉTÉS DIVERSES

- I. — Club socialiste de Dublin : A. Coulon.
- II. — Société des Fabiens : Williams Clarke.
- III. — Fédération radicale de la métropole de Londres : J.-D. Nicass, M^{me} Besant, déléguée suppléante.
- IV. — Labor Union, Hoxton division : A. K. Donald.
- V. — Knights of Labor (chevaliers du Travail) : Chafman.

SOCIAL DEMOCRATIC FEDERATION

- I. — Conseil général de la Fédération sociale démocratique de Londres : H. M. Hyndman.
- II. — Branch de Southwark et Lambeth : J. Hunter Watts.
- III. — Branch de Kissington : George-Henry Young.
- IV. — St-Pancras Branch : Thomas Walker.
- V. — Battersea Branch : Harry Banyon Rogers.
- VI. — Somers Town Branch : Sébastien Kuypers.
- VII. — Tottenham Branch and Wood Green : Williams Snow.
- VIII. — Clerkenarth Branch : Herbert Burrows.
- IX. — Glasgow Branch : John Warrilord.
- X. — Edimbourg Branch : J. Darma Christie.
- XI. — Blackburn Branch : Williams West.
- XII. — Birmingham Branch : P. Tanner.
- XIII. — Bermondsey Branch : Samuel Oliver.
- XIV. — Chelsea Branch : Walter Geard.
- XV. — Ichnington Branch : H.-W. Hobort.

TRADES UNIONS

- I. — Conseil général de la Société des mécaniciens : Thomas, Henry Eveleigh.
- II. — Mécaniciens de Birmingham : John Burns, Louis Willncor.
- III. — Fédération des corps de métiers des provinces centrales (Birmingham) : B. Juggins.
- IV. — Société internationale des verreries en bouteilles (Branch central) : Robert Hunter.
- V. — Société des typographes de Londres : A.-G. Cook et J.-H. Flanedy.
- VI. — Union des femmes fabricantes d'allumettes chimiques : M^{me} Annie Besant.
- VII. — Fédération des métiers de Carlisle : T. Noul.
- VIII. — Société des verriers en bouteilles d'Islande : J. Ogornan.
- IX. — Ligue pour la création de Chambres syndicales de femmes ouvrières : A. S. Headingley.
- X. — Fédération des Chambres syndicales des femmes ouvrières de Londres : miss Edith Simcox.
- XI. — Fédération des Chambres syndicales de Londres : W. Parnell, B. Cooper.
- XII. — Trades-Unions des mineurs de Northumberland : Burt, Esq. M. P., Fenwick, Esq. M. P.
- XIII. — Leicester Trades Council : James Holmes.
- XIV. — Alliance des ébénistes : H. Han.
- XV. — Charpentiers et menuisiers de Londres : Georges Deav.

Hongrie

Travailleurs de Transylvanie, Cercle social démocratique de Hermanstadt, de Khausembourg, Fermorac, Geyerla, Békés, Fédération de Budapesth, Cercles d'études sociales et Fédération de Croatie, Slavonie, Dalmatie-Ville, de Trieste et Fiume, Porcelainiers de Városlod, Union des travailleurs de Zala, Somogy et Tast-Comitat, Groupe socialiste démocratique électoral de Fapzolaza, Sumegy, Vesz preim Papsa et Stuthsemburg : 7 délégués dont les noms ne sont pas publiés pour leur éviter toute poursuite de la part du gouvernement de leur pays.

Autriche

Union des boulangers de Vienne.
Fédération de la Haute-Autriche et Salzbourg.
Fédération des travailleurs de Bohême, Moravie et Silésie.

Belgique

I. — Parti ouvrier belge, conseil général : Gustave Defnet.

II. — Fédération des travailleurs socialistes liégeois, verviétois; Meuneries et boulangeries mécaniques; Syndicat des mineurs de Saint-Gilles; Association des mécaniciens de Liège; Conseil fédéral de la Vallée de la Vesdre : Théophile Blancvalet.

III. — Syndicat des mineurs; Fosse Abel La Hestre : Edouard Meunier.

IV. — Fédération bruxelloise (Parti ouvrier) : Laurent Werryken.

V. — Ligue ouvrière d'Ixelles : Emile Vandevelde.

VI. — Cercle de propagande socialiste de Bruxelles : Louis Walnier.

VII. — Les Prolétaires anversois : Auguste Wortelmann; Constant Goetschalk.

Danemark

Chambre syndicale des mouleurs en fer de Copenhague : Charles Schauby.

Conseil des Chambres syndicales corporatives de Copenhague : J. Jensen.

Russie

Groupe des réfugiés socialistes révolutionnaires : Marino Polonski.

Espagne

I. — Société des ouvriers mécaniciens de Barcelone et ses environs : Antonio Fernandez Fulgueroso.

II. — Société des ouvriers apprêteurs, fileurs et tisseurs, dite des trois classes de vapeur : Eudoaldo Xuriguera.

III. — Société des coiffeurs perruquiers de Barcelone : José Camps.

IV. — Société des ébénistes de Barcelone; Société des cylindreurs apprêteurs; Société des teinturiers apprêteurs : Baldomero Oller, A. F. Fulgueroso.

Etats-Unis d'Amérique

I. — Knights of Labor, Chevaliers du travail; district de Colombie et Union internationale des typographes : Will. S. Waudby.

II. — Fédération des Chevaliers du travail : Paul J. Bowen.

III. — Deutschen Arbeiters Verein Washington : M. Max Georgei; Union internationale des typographes : P.-F. Crowley.

Hollande

Parti ouvrier socialiste de la Hollande : W. H. Wliegen, J. A. Fortuijn.

Italie

I. — Comité central du Parti ouvrier italien : Croce Guiseppe.

II. — Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Romagne : Alessandro Balducci, Germanio Piselli, Ferdinando Talducci.

III. — Cercle socialiste Emancipation et travail de Livourne : Cini Francesco, Eziv Joraboschi.

IV. — Parti socialiste révolutionnaire et Parti ouvrier de Romagne : Costa Andrea, député au Parlement italien.

V. — Ligue socialiste de Milan, consulat ouvrier de Ravenne : Costa Andrea.

VI. — Le journal le *Soleil de l'Avenir* de Ravenne, groupe socialiste révolutionnaire de Rome, parti ouvrier : Costa Andrea.

VII. — Reggio (Emilie), association Pensée ouvrière et action de Naples, association démocratique Pensée et action, Città di Castello : Costa Andrea.

VIII. — Parti socialiste révolutionnaire, Parti ouvrier de Romagne, Association internationale, Fédération de Ravenne, Vétérans et groupes socialistes de Mirandola, Cercle féminin Louise Michel de Ravenne, Comité anarchiste de Paterno, Fédération des associations populaires de Parme et province, Fédération universelle (section latine), Cercle international d'Alfonsino, Cercle anarchiste de Rimini et San Maximo, Cercle socialiste révolutionnaire des Enfants du Travail de Rimini : Amilcare Cipriani.

Pologne.

I. — Comité central de la « Mina », organisation des socialistes nationalistes polonais : Boleslas Limanowski.

II. — Rédaction de la *Pobudka* (la *Diane*) : Boleslas Limanowski.

Portugal.

- I. — Société des ouvriers chapeliers en soie de Porto : Francisco Vitrevo de Campos.
- II. — Association des ouvriers métallurgistes de Porto : F.-V. de Campos.
- III. — Association coopérative des ouvriers de production de Porto (Tisseurs) : F.-V. de Campos.
- IV. — Association des travailleurs de Porto : F.-V. de Campos.
- V. — Parti ouvrier socialiste, Fédération du Sud : Manuel Luiz de Figueredo.
- VI. — Association des ouvriers tisseurs, société de consommation (de Porto) : F.-V. de Campos.
- VII. — Association des quatre classes de construction de Porto : F.-V. de Campos.
- VIII. — Association des ouvriers des deux sexes en cigares de Porto : F.-V. de Campos.
- IX. — Association des ouvriers en tabacs de Porto : F. V. de Campos.
- X. — Association des classes de tisseurs et sociétés de résistance : F.-V. de Campos.
- XI. — Parti ouvrier socialiste, conseil du Nord, Porto : F.-V. de Campos.
- XII. — Société des chapeliers apprêteurs fumeurs, Porto : F.-V. de Campos.
- XIII. — Association des ouvriers sabotiers de Porto : F.-V. de Campos.
- XIV. — Association des ouvriers ébénistes de Porto : F.-V. de Campos.
- XV. — Le journal et le groupe la « Voix de l'ouvrier » : André-Gély.
- XVI. — Association du Parti ouvrier portugais : Manuel Luiz de Figueiredo.

Suisse.

- I. — Société de l'Union des métiers de Carrouge : S. Paulard.
- II. — Rédaction du « Précurseur » de Carrouge : S. Paulard.
- III. — Association italienne l'Emancipation de Zurich : Molinari, Bertongi.

FRANCE

Départements.

CHAMBRES SYNDICALES

- I. — Union fédérative de Poitiers : E. Oury.
- II. — Chambre syndicale du Livre : E. Oury.
- III. — Syndicat industriel des cotons de Rouen : Bertin.
- IV. — Fédération métallurgiste de Saint-Étienne : Bertin.
- V. — Chambre syndicale des ouvriers lithographes ; papiers régleurs et parties similaires (Alger) : Machiéraldo.
- VI. — Chambre syndicale des tailleurs de pierre (Mustapha) : Bourdet Pierre.
- VII. — Chambre syndicale des plâtriers (Alger) : Maupas Joseph.
- VIII. — Chambre syndicale des cochers receveurs (Alger) : Dalle François.
- IX. — Chambre syndicale des ouvriers tisserands de Cholet : J.-B. Dumay.
- X. — Chambre syndicale des ouvriers en moquette de Tourcoing : Mouzillard.
- XI. — Fédération des Chambres syndicales de Constantine : Monthieu et Perret.
- XII. — Fédération des cuisiniers d'Alger : Sigé et Souley.
- XIII. — Chambre syndicale des ouvriers sur métaux d'Alger : Frich et Louis Blanc.
- XIV. — Chambre syndicale des ouvriers diamantaires de Saint-Claude.
- XV. — Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon (Officieux).
- XVI. — Syndicat des ouvriers brodeurs de St-Quentin : Avez, Poutrat, Mineu.
- XVII. — Syndicat des ouvriers mineurs de Bessèges : Pierre Brunet.
- XVIII. — Chambre syndicale de l'ameublement de Rennes : Thomas.
- XIX. — Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'Orléans : Ménager.
- XX. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments de Clermont-Ferrand : Chassagne.
- XXI. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fonte de Dijon : Josserand.

XXII. — Chambre syndicale des ouvriers cordonniers d'Alger : Brocard, Tiercin.

XXIII. — Fédération algérienne des syndicats ouvriers, Gabriel Rogier.

XXIV. — Chambre syndicale Alliance générale des ouvriers tullistes et similaires de Calais : Ernest Legrand, Edouard Grisel.

XXV. — Chambre syndicale des maçons, plâtriers et cimenteurs (Constantine) : Saupique.

XXVI. — Chambre syndicale des ouvriers maçons (Alger-Mustapha) : Pierre Clément.

XXVII. — Chambre syndicale des tailleurs d'habits (Dijon) : Félix Beck.

XXVIII. — Syndicat des sabotiers, Angoulême (consultatif) : Pierre Chardon.

XXIX. — Chambre syndicale des corporations réunies (Saint-Nazaire) : François Jacobert.

XXX. — Chambre syndicale des ardoisiers de Fumay (Ardennes) : J.-B. Clément.

XXXI. — Chambre syndicale des diverses corporations (Cholet) : Louis Barteau.

XXXII. — Chambre syndicale des tisseurs et parties similaires de Grandris (Rhône) : Anthelme Simon.

XXXIII. — Chambre syndicale des ouvriers bonnetiers (St-Maixent) : Dufour Louis.

XXXIV. — Syndicat des tisseurs et parties similaires Lyon) : A. Simond.

XXXV. — Bourse du Travail de Nîmes : Victorien Brugnier.

XXXVI. — Fédération des Chambres syndicales ouvrières de Nîmes.

XXXVII. — Chambre syndicale des tisseurs de St-Waast : Prévost Millet.

XXXVIII. — Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Carmeaux : J. B., Calvig.

XXXIX. — Chambre syndicale métallurgique de Nîmes : Pons-Guiraudin.

XL. — Chambre syndicale des tailleurs d'habits de Nîmes : Coulomb Martin.

XLI. — Chambre syndicale des ouvriers tonneliers de Nîmes : Julian Joseph.

XLII. — Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Nîmes : Denis Pierre.

XLIII. — Chambre syndicale des ouvriers ébénistes de Nîmes : Gilbert, E. Lafont, Etienne.

XLIV. — Chambre syndicale des travailleurs de la vallée d'Avres : Klein.

XLV. — Chambre syndicale des ouvriers armuriers de Saint-Etienne : Simonnet.

XLVI. — Chambre syndicale de la broserie de Charleville : J.-B. Clément.

XLVII. — Chambre syndicale de la Fédération typographique de Limoges : Moreau.

XLVIII. — Chambre syndicale de l'union des tisseurs et similaires de Lyon : A. Simond.

Paris

CHAMBRES SYNDICALES

I. — Chambre syndicale des ouvriers lapidaires diamantaires : Dadier, Viochet, Curt.

II. — Chambre syndicale des ouvriers égoutiers : Ch. Lelerc, Philippe, Boschard.

III. — Chambre syndicale des billardiers : Laurent, Blot, Mottifat.

IV. — Société des ouvriers chapeliers : Laveyssière, Favreau.

V. — Chambre syndicale des ouvriers mouleurs en fonte : Heldevert, Ledru, Cotteret.

VI. — Union des ouvriers mécaniciens : J.-B. Dumay, conseiller municipal de Paris ; J. Joffrin, vice-président du conseil municipal de Paris.

VII. — Chambre syndicale des boucheurs à l'émeri : A. Chomaz.

VIII. — Chambre syndicale des ouvriers boulangers : Lencir, Leynaud, Boulanger.

IX. — Chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiments : Finance, Gérard, Wernet.

X. — Fédération lithographique française : Melotte, Muzillard, Guyon.

XI. — Fédération française des travailleurs du Livre : Decroix, Flogny.

XII. Chambre syndicale des papetiers-régleurs : Brenon, Emmélé, Perriod.

XIII. — Chambre syndicale des ouvriers galochiers : Picardet, Michelat, Roret.

XIV. — Chambre syndicale des ouvriers charrons : Corneloup, Paris, Blondeau.

XV. — Chambre syndicale des ouvriers treillageurs-rustiqueurs : Ch. Bourgeois, Cocqueray, Tourelle.

XVI. — Société d'appui mutuel de la sculpture : Baune, Delorme.

XVII. — Chambre syndicale des ouvriers facteurs de pianos et orgues : E. Picau, Bessonard, Berthaut.

XVIII. — Groupe corporatif de la fonderie de cuivre : Devlaamick, Gallas, Robillard.

XIX. — Société de solidarité des relieurs doreurs : Delacour, Gontier, Regnier.

XX. — Solidarité, groupe fraternel des ouvriers coiffeurs : Ad. Lenormand.

XXI. — Union syndicale des ouvriers menuisiers : F. Brunet, Levasseur, Mercier.

XXII. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs en optique : Blard, Durand, Renaud.

XXIII. — Chambre syndicale des ouvriers tourneurs-repousseurs : Marlier, Zell, Piens.

XXIV. — Chambre syndicale des ouvriers brossiers : Bourel, Lagouelte, Letort.

XXV. — Syndicat des ouvriers souffleurs de verres au chalumeau : A. Grisel, A. Schmidt.

XXVI. — Chambre syndicale des ouvriers blanchisseurs : Chaffaud, Marais, Ch. Colomb.

XXVII. — Chambre syndicale des ouvriers-layetiers-emballeurs ; Blachard, M. Mame, Duponchelle.

XXVIII. — Syndicat des ouvriers cordonniers en talons Louis XV : Boutaire, Daubanay, Fernantes.

XXIX. — Chambre syndicale des ouvriers parqueteurs : Barnier, E. Molas, Priou.

XXX. — Chambre syndicale des ouvriers selliers, articles de chasse : F. Nanquette, Hanel, Bérenger.

XXXI. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures : Dubois, Bérenger, Ollat.

XXXII. — Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs-chrômistes : Charlot, Grandjean, Patte.

XXXIII. — Fédération sociale des ouvriers charpentiers : Audejean, Lafarge, Lefort.

XXXIV. — Chambre syndicale des ouvriers dessinateurs : Herbinet, Berchy, Asanas.

XXXV. — Chambre syndicale des ouvriers corroyeurs : Lucas, Mary, E. Baron.

- XXXVI. — Chambre syndicale des ouvriers balayeurs-balayeuses : Avard, Moine, Gauthier.
- XXXVII. — Chambre syndicale des coupeurs-chemisiers, faux-cols, lingerie et parties similaires : Meleng, Pezron, Farcey.
- XXXVIII. — Chambre syndicale des scieurs-découpeurs et mouluriers : Khaiser, Quarantelivres.
- XXXIX. — Syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce : P. Pain, E. Lange, B. Lefèvre.
- XL. — Chambre syndicale des ouvriers du Bronze : P. Loyer, L. Negro, L. Tabert.
- XLI. — Chambre syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre : Velter, Pradal, Harlay.
- XLII. — Chambre syndicale des jardiniers : P. Bertrand, E. Archenault, H. Guérin.
- XLIII. — Chambre syndicale des ouvriers fondeurs en cuivre : Bardin, Constantin, Lalo.
- XLIV. — Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, outils à découper : Perrin, Fayard, Bertheau.
- XLV. — Chambre syndicale des cochers (Seine) : Dulucq, Carrel, Calmels.
- XLVI. — Chambre syndicale des tourneurs-robinetiers : E. Balliet, Lemaire, Catherine.
- XLVII. — Syndicat des ouvriers en instruments de musique, cuivres et bois : Rombrot, Monseu, Boucher.
- XLVIII. — Chambre syndicale de l'Ebénisterie et du meuble sculpté : Suzan, Flamant.
- XLIX. — Union syndicale corporative des mouluriers en plâtre français : Lapirot, Dumax, Carlier.
- L. — Chambre syndicale des porteurs aux Halles et Marchés : Eug. Adam, J. Jouannaux, E. Lindor.
- LI. — Chambre syndicale des passementiers à la main : Chambarasky, Hochard, M. Ruh.
- LII. — Fédération ouvrière de la gravure : Chardeaux, Bert, Didelot.
- LIII. — Chambre syndicale des coupeurs-brocheurs en chaussures : Mantenon, Ch. Patry, Henry Guilloux.
- LIV. — Chambre syndicale des comptables : Bonhomme, Doré, Villa.
- LV. — Chambre syndicale des ouvriers en voitures : Michel, Gorin, Mousques.
- LVI. — Chambre syndicale ouvrière, bijouterie, imitation, pour deuil, acier et petit bronze : Devuassous, Delille, Gailard.

- LVII. — Chambre syndicale des numéroteurs et folioyeurs : Ailliaud, E. Gilliard, J. Convert.
- LVIII. — Syndicat des ouvriers socialistes tailleurs, scieurs de pierre et maçons : V. Renou, Carmignac, Soyer.
- LIX. — Chambre syndicale professionnelle des fondeurs typographes : F. Bouché, L. Thuilot, E. Loret.
- LX. — Union des peintres en bâtiments : Balin, Dugué, Blanquet.
- LXI. — Union fédérale des ouvriers tonneliers : Bourderon, L. Graillat, Bonnerue.
- LXII. — Chambre syndicale des malletiers : Archer, E. Frey, Klinclauss.
- LXIII. — Chambre syndicale des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs : Leblanc, Rosé, Nicolas.
- LXIV. — Chambre syndicale professionnelle des ouvriers passementiers à la barre : Foyard.
- LXV. — Chambre syndicale des ouvriers forgerons-mécaniciens frappeurs : Dougnaux, Dupart, Fyot.
- LXVI. — Fédération ouvrière de la cordonnerie de la Seine : Laboumet, Dubosc, Caticpolt.
- LXVII. — Chambre syndicale des ouvriers serruriers en bâtiment : Larcher, Pelluet.
- LXVIII. — Chambre syndicale de la bijouterie, or et joaillerie : Candelier, Barbar, Ballat.
- LXIX. — Chambre syndicale des portefeuillistes-marquiniers : Gilles, Degoulet.
- LXX. — Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers en fer : André Dubois, Charpentier, Billaud.
- LXXI. — Chambre syndicale des employés : Haupais, Courtoux, Borsary.
- LXXII. — Chambre syndicale des mouleurs en plâtre, statuaires, ornemanistes : V. Dufailly.
- LXXIII. — Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers : Levrier, Domenghetti, Gattilher.
- LXXIV. — Société corporative des ouvriers puisatiers-mineurs : Fouet père, Flavien Roblet, J. Martelet.
- LXXV. — Groupe corporatif des peintres en bâtiment, « la Soupe aux Choux » : Gallet, Gobé, Franck.
- LXXVI. — Chambre syndicale ouvrière des cuisiniers de Paris : J. Barafort, F. Chopin, Bienfait.
- LXXVII. — Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie florale : Abriol, Bourdet, Carré.
- LXXVIII. — Chambre syndicale des teinturiers-dégraisseurs : Ribaut, Fallier, Verdelet.

LXXIX. — Syndicat des membres de l'enseignement : citoyenne Avez.

LXXX. — Chambre syndicale de la vannerie : Alebert, Graux.

LXXXI. — Chambre syndicale typographique parisienne : Hamelin, Morin.

LXXXII. — Chambre syndicale de la gravure : St-Brice fils, P. Leblanc, Gustave Boussenot.

LXXXIII. — Chambre syndicale des forgerons-serruriers : Hardouin-Fillol, Mousquier.

LXXXIV. — Chambre syndicale des ouvriers maréchaux : Legardeur.

LXXXV. — Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments : Tortelier, Montant.

LXXXVI. — Chambre syndicale des menuisiers en voitures : Durand Martin, Spiedt.

LXXXVII. — Chambre syndicale des conducteurs mécaniciens : Toutedfer, Duboncourt, Peckstadt.

LXXXVIII. — Chambre syndicale des ouvriers en voiture : Trémolet, Bervic, Lizé.

LXXXIX. — Chambre syndicale des ouvriers terrassiers : Velletaro, Besquent, Jougi.

XC. — Groupe corporatif des ouvriers tonneliers : Renier, Delattre, Petit-Bon.

XCI. — Chambre syndicale des stéréotypeurs galvanoplastes : A. Betou, A. Babillon, E. Darty.

Banlieue et Départements

CERCLES D'ÉTUDES POLITIQUES, SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

I. — Groupe d'études Saint-Maur-les-Fossés : Dambert, Leroux, Varenne.

II. — Groupe d'études de Levallois-Perret : Pacotte, Meunier, Tolard.

III. — Cercle d'études de Montreuil-Vincennes : Fichter, Malandain, Bovay.

IV. — Groupe d'études de Charenton-Saint-Maurice : Remy, Despardin, Bauer.

V. — Groupe d'études de Courbevoie : Auguin, Deschamps, Denain.

VI. — Groupe de Versailles : G. Lucas, Hébert, M. Lucas.

VII. — Groupe d'études de Boulogne-sur-Seine.

- VIII. — Groupe d'études de Saint-Ouen : Philippe, Lefebvre, Veckringer.
IX. — Libre-Pensée de Montreuil-sous-Bois : Opins, Carpentier.
X. — Cercle d'études de Rennes.
XI. — Groupe ouvrier de Saint-Quentin : D'Herbecourt, conseiller prud'homme.
XII. — Groupe ouvrier orléanais : G. Fournier, Roland.
XIII. — Groupe ouvrier dijonnais : J. Maujonnet, A. Joserand.
XIV. — Equitables franco-algériens : Mogenier.
XV. — Solidarité de Châtelleraut : Guillemot, E. Limousin, Krebs.
XVI. — Groupe d'études, les Egaux, Angoulême : Aupe-
tit, Navarre, Authier.
XVII. — Comité fédéral d'Alger : Léon Saupique.
XVIII. — Cercle de Puteaux : Navarre, Poulain, Matocq.
XIX. — Cercle d'études de Cholet : Louis Barreau.
XX. — Comité de Saint-Denis : Touroude, Pontoise.
XXI. — Groupe d'études de Nevers : A. Lavy.
XXII. — Groupe d'Alfortville : Fort (Philippe), Aubry,
Muller.
XXIII. — Le Travail de Poitiers : Limousin (Georges).
XXIV. — « La Sentinelle de Tours » : Levrel, Rétif.
XXV. — Conseil général des Intérêts de Tours : Dufour,
Fautras.
XXVI. — Union des travailleurs de Constantine : Mon-
thieu.
XXVII. — Cercle des travailleurs de Constantine : Perret
(Henry).
XXVIII. — Cercle l'Étincelle de Charleville : J.-B. Clé-
ment.
XXIX. — Fédération des Ardennes : J.-B. Clément.
XXX. — Groupe de Nîmes : André-Gély.

Paris

CERCLES D'ÉTUDES POLITIQUES, SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

- I. — Cercle du 1^{er} arrondissement : Petit (Louis).
II. — Cercle du 2^e arrondissement : Douillé, Andric, Goul-
lardon.

- III. — Cercle du 3^e arrondissement : Müller, Renaud, Canivet.
- IV. — Cercle du 4^e arrondissement : Lalaud, Muhaut, Coudray.
- V. — Cercle du 5^e arrondissement : Martinet, Triollet, Gente.
- VI. — Cercle du 6^e arrondissement : Aveline, Galiment, Toussaint.
- VII. — Cercle du 7^e arrondissement : Lebas, Deniselle, Lelorrain.
- VIII. — Cercle du 9^e arrondissement : Bourgoin, Stassart, Dandreux.
- IX. — Cercle du 10^e arrondissement (1^{re} section) : Legrand, Lavaud, Brichard.
- X. — Cercle du 10^e arrondissement (2^e section) : Schmitt, Boisdin, Coin.
- XI. — Cercle du 11^e arrondissement (1^{re} section) : Vincent, Gelez, J. Weber.
- XII. — Cercle du 11^e arrondissement (2^e section) : Lamothe, Chausse, Pot-de-Fer.
- XIII. — Cercle du 12^e arrondissement : Léon Mark, Cau-
meau, Boudot.
- XIV. — Cercle du 13^e arrondissement : Adam, Richard, Ochart.
- XV. — Cercle de Plaisance : Labour, Gorondon, Périn père.
- XVI. — Fédération des travailleurs socialistes du 15^e arrondissement : Chancelet, Mascoux, Thomas.
- XVII. — Groupe Kléber, 16^e arrondissement : Dramour, Peronnet, Fieyre.
- XVIII. — Cercle des Epinettes, 17^e arrondissement : Ch. André, Brunet, P. Brousse, conseiller municipal.
- XIX. — Cercle des Ternes, 17^e arrondissement : Chanon, Tripier, Gris.
- XX. — Cercle des Batignolles, 17^e arrondissement : Lan-
necruse, Meugin, Marot.
- XXI. — Cercle de La Chapelle, 18^e arrondissement : Ragot, Gardé, Blondeau.
- XXII. — Cercle des Grandes-Carrières, 18^e arrondissement : Robert, Gervois, Brennier.
- XXIII. — Groupe du Nord, 18^e arrondissement : Dou-
meng, Pontoise, Bonnet.
- XXIV. — Cercle de Clignancourt, 18^e arrondissement : Dubois, Perrin, Hirtz.

XXV. — Cercle de la Butte-Montmartre, 18^e arrondissement : J.-B. Nic, Auffret, Thorin.

XXVI. — Cercle du Combat, 19^e arrondissement : Lebigre, Denéchaud, Prudent-Dervillers.

XXVII. — Cercle du Pont-de-Flandre et Vilette : Mauray, Dechaume, Perrin.

XXVIII. — Groupe de la sellerie militaire : Simon, Chaillet, Mathieu.

XXIX. — Cercle du 20^e arrondissement : Vauthier, Jacob, Poulain.

XXX. — Comité du sou de la candidature du 20^e arrondissement : Oury, Huprel, Riquier.

XXXI. — Cercle de Saint-Fargeau : Juliot, Réties, conseiller municipal, Michaux fils.

XXXII. — Cercle de Belleville : Pauthier, Jacob, Poulain.

XXXIII. — Cercle du Père-Lachaise, 20^e arrondissement : Ballet.

XXXIV. — Cercle des ouvriers mécaniciens du 18^e arrondissement : Kirche, Simon, A. Fontaine.

XXXV. — Libre-pensée du 18^e arrondissement : Dutertre, Girodier, Jardin.

XXXVI. — Cercle des employés : Augé, Dalle, André-Gély.

XXXVII. — Cercle des socialistes ardennais : Jeunhomme, Grégoire, Landoy.

XXXVIII. — Le « Suffrage des femmes » : citoyenne Astié de Valsayre.

XXXIX. — Cercle des prolétaires positivistes : A. Keufer, S. Domingue, E. Bodin.

XL. — Originaires de Saône-et-Loire : Chartron, Dubois, Portrat.

XLI. — Cercle typographique : J. Allemane, P. Sautner.

XLII. — Société de résistance des lithographes : Taquette, Draveny, Barez.

XLIII. — Comité de vigilance des conseillers ouvriers prud'hommes : Champy, A. Philippe.

XLIV. — Groupe le « Droit des femmes » : citoyenne A. Vincent.

XLV. — Cercle de la Goutte-d'Or : P. Raulin, Mercier, Vergnaud.

XLVI. — Le *Réveil*, des Lilas : Kugler.

XLVII. — Cercle de Charonne : Crepet, Coupard, Saude-
mont.

XLVIII. — Cercle du Point-du-Jour-Auteuil : Tournier, Flachon.

La liste des délégués et groupes ci-dessus peut ainsi se résumer :

Belgique — 8 délégués représentant 13 chambres syndicales, plus 50 ligues et groupes, composés d'environ 204,000 membres.

Espagne. — 5 délégués représentant environ 25,000 membres.

Portugal. — 3 délégués pour 13 sociétés et 25,000 ouvriers.

Danemark. — 2 délégués, envoyés par 70 chambres syndicales et groupes divers, environ 20,000 membres.

Pologne. — 1 délégué pour plusieurs groupes d'ouvriers et d'étudiants.

Italie. — 12 délégués.

Hollande. — 45 groupes, sociétés diverses et 73 chambres syndicales ont délégué 2 membres représentant 5,000 ouvriers.

Etats-Unis. — 4 délégués pour 200,000 membres.

Angleterre. — 39 délégués représentant 214,643 membres.

Autriche-Hongrie. — 6 délégués représentant 89 sociétés et 35 villes.

Pour la France, le citoyen Lenormand présente le rapport de la commission de vérification.

Pour Paris et la Seine, 92 fédérations et Chambres syndicales ouvrières sont représentées par 252 délégués ; pour la province, 52 délégués ont été envoyés par 46 chambres syndicales et groupes divers.

Après une discussion sur quelques mandats contestés, l'ensemble est validé, à l'exception d'un groupe mixte de patrons et d'ouvriers.

Le citoyen J.-B. Clément, président, expose le développement du Parti ouvrier dans les Ardennes, dont la délégation

tion représente 10 chambres syndicales, 8 cercles d'études sociales et 9 à 10 mille membres.

Puis le citoyen Caumeau, rapporteur pour les mandats des Cercles d'études sociales, annonce que 74 groupes, dont 50 de Paris et 24 de province, sont représentés par 220 délégués. Tous ces mandats sont validés.

La validation des pouvoirs étant achevée, le citoyen Defnet, président belge, donne lecture, au nom du Parti ouvrier de Belgique, d'une lettre réclamant la réunion des deux Congrès internationaux qui se tiennent concurremment. Il propose, en outre, qu'un prochain Congrès socialiste international ait lieu en Belgique, pays neutre.

Après quelques observations approbatives, présentées par les délégués italiens et danois, la suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

Les délégués anglais manifestent le désir de porter des fleurs sur la tombe des héroïques martyrs de 1871, au mur des fédérés.

D'accord avec les délégués belges, il est décidé que cette manifestation aura lieu le jour même.

La séance est levée à midi et demi.

III^e SÉANCE

Tenue le 16 Juillet. — Le soir.

Sont nommés présidents : le citoyen Paulard, conseiller municipal de Paris, pour la France ; le citoyen Camps, délégué espagnol, pour l'étranger.

Les citoyens Jensen, délégué danois, et Champy sont choisis comme assesseurs, les citoyens Galiment et Bruguiier en qualité de secrétaires.

Avant de donner lecture des précédents procès-verbaux,

le citoyen Lavy annonce qu'une fête sera donnée samedi prochain, à l'Hôtel-de-Ville, en l'honneur des deux Congrès.

De nouvelles adhésions très importantes parviennent au Congrès.

Le citoyen Nic regrette que le secrétaire n'ait pas inséré dans le procès-verbal le vœu déposé par le groupe de la Butte-Montmartre au sujet de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Le citoyen Lavy répond qu'il n'est pas pratique d'insérer intégralement les vœux dans un procès-verbal. Il suffit d'en rappeler l'objet.

Au nom de la délégation anglaise, le citoyen John Burns propose l'adoption du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Lavy donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi matin.

Ce procès-verbal est adopté après une rectification du citoyen Lenormand, qui constate la présence au Congrès de 46 chambres syndicales de province, représentées par 52 délégués.

Le citoyen Lavy rappelle aux membres du Comité national que, faisant partie de la commission d'administration, ils ont le devoir d'assister, s'ils le peuvent, dans la journée aux séances de cette commission. Il demande aussi aux syndicats et aux groupes français de faire connaître le nombre de leurs membres.

Sur une motion du citoyen Blondeau, les citoyens Cau-meau et Lenormand, rapporteurs des deux commissions de vérification des pouvoirs, sont chargés de recevoir ces renseignements.

Le citoyen Costa traduit une lettre d'adhésion au Congrès des teinturiers de Barcelone.

Le citoyen John Burns propose que, pour éviter toute perte de temps, on se contente de donner connaissance des adhésions sans lire les lettres.

Le citoyen Lavy informe le Congrès que le mandat des délégués de l'Union des tisseurs de Lyon est arrivé.

Un délégué de l'American Federation of Labor lit une adresse de cette fédération.

Après une observation du citoyen Denéchaud qui fait observer que ce citoyen n'est pas délégué au Congrès, il quitte la tribune.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition du Parti ouvrier belge, relative à la fusion des deux Congrès.

Auparavant un délégué de l'Autriche-Hongrie dit que la vérification des pouvoirs pour sa nationalité est achevée. Un délégué s'est retiré. Un autre délégué, le citoyen Schaubert, de la Transylvanie, a été rappelé dans son pays par un deuil de famille. Il reste 6 délégués représentant 64 chambres syndicales, 25 groupes et 35 villes.

Le citoyen Paulard, au nom du Congrès, adresse au citoyen Schaubert, l'assurance de ses regrets pour le deuil qui l'afflige.

Le citoyen Lavy redonne connaissance de la proposition du Parti ouvrier belge sur la fusion des Congrès.

Le citoyen J.-B. Clément, au nom d'un certain nombre de délégués, dépose la proposition suivante :

« Considérant que l'union entre les socialistes révolutionnaires et que la fusion des deux Congrès internationaux ouvriers répondent aux sentiments des délégués français et étrangers réunis, rue de Lancry, au Congrès international organisé par la Fédération des travailleurs socialistes de France ;

« Considérant en outre que la commission d'organisation de ce Congrès a fait appel à tous les groupements ouvriers socialistes français et étrangers sans distinction d'école et qu'elle aurait été heureuse qu'on répondît à son appel ;

« Que les portes de ce Congrès ont été et sont ouvertes toutes grandes à toutes les bonnes volontés, à toutes les intelligences, à tous les dévouements ;

« Qu'en conséquence, il n'y a plus lieu de discuter sur la question de l'union ou de la fusion ;

« Nous demandons que la discussion ne repose que sur les bases à établir au point de vue de l'union et de la fusion des deux Congrès. »

Le citoyen Cipriani, au nom de l'Italie, demande l'union des socialistes pour lutter contre la bourgeoisie.

Une proposition de conciliation, déposée au Congrès marxiste, par le citoyen Domela Nieuwenhuis, délégué Hollandais, a été repoussée; une autre, du citoyen Liebknecht, délégué allemand, a été votée.

Voici ces deux propositions :

Proposition Domela Nieuwenhuis : « Le Congrès regrette que tous les efforts pour s'unir en un seul Congrès n'aient pas abouti.

« Considérant que l'ordre du jour des deux Congrès est presque le même;

« Considérant que l'union des travailleurs du monde est le devoir de tous :

« Déclare que le Congrès est prêt à une fusion avec l'autre et demande que les mandats des deux Congrès ne soient pas contestés par les uns ou par les autres; décide que cette résolution sera communiquée à l'autre Congrès et qu'aussitôt qu'il aura accepté une pareille résolution, ce Congrès-ci nommera une commission pour s'entendre avec la commission de l'autre Congrès. »

Proposition Liebknecht : « Le Congrès reconnaît que les membres de la conférence et du comité parisien de l'organisation ont fait preuve de leur désir sincère d'amener une entente de tous les partis socialistes et organisations ouvrières au sujet du Congrès international et regrette que les démarches faites pour l'entente et l'union n'aient pas abouti;

« Mais considérant que l'union des prolétaires est la condition indispensable de l'émancipation des prolétaires et qu'en conséquence il est du devoir de tout socialiste démocrate de ne négliger aucune tentative qui puisse aider à supprimer les discordes, le Congrès déclare qu'il est prêt encore à l'entente et à l'union pourvu que les groupes de l'autre Congrès acceptent une discussion dans ce sens et que tous les membres de ce Congrès puissent accepter. »

Les citoyens Blondeau, délégué des charrons, et Aveline, délégué de la Fédération du 6^e arrondissement de Paris, déposent la proposition suivante :

« Le Congrès accepte la fusion aux conditions suivantes :
« 1^o Vérification des mandats par une commission mixte des deux Congrès ;
« 2^o Aucune proposition en dehors des questions portées à l'ordre du jour des deux Congrès ne pourra être discutée. »

Le citoyen Gelez dépose également la proposition suivante :

« Vu les propositions d'union faites dans chacun des Congrès par les délégations étrangères ;

« Le Congrès

« Déclare qu'il est entièrement convaincu que le triomphe des principes d'égalité sociale exige impérieusement l'union internationale de toutes les forces ouvrières socialistes ;

« Mais, considérant que, de part et d'autre, on se trouve en présence de délégués ayant des mandats spéciaux auxquels ils doivent obéir ; et, considérant en outre les difficultés matérielles et les lenteurs qu'entraînerait la réunion immédiate des deux Congrès en un seul ;

« Nous proposons :

« 1^o Que chacun des Congrès discute séparément son ordre du jour ;

« 2^o Que pour les questions semblables posées aux deux Congrès, chacun d'eux nomme séparément une commission générale de résolutions, composée de 15 membres ;

« 3^o Qu'aussitôt la discussion sur ces questions identiques terminée dans chaque Congrès, les *deux Commissions générales de résolutions* s'abouchent ensemble pour formuler un rapport *unique* sur *chacun* des paragraphes identiques ;

« 4^o Le vote sur ces *trois rapports* aura lieu dans une conférence plénière tenue (dans une nouvelle salle) et dans laquelle seront réunies toutes les délégations aux deux Congrès internationaux socialistes de 1889 ;

« 5^o Cette conférence plénière statuera, en outre, sur la proposition de la délégation relative au prochain Congrès international, dont elle fixera l'ordre du jour ;

« 6° Les commissions d'organisation des deux Congrès devront s'entendre pour la tenue de cette conférence, qui aura lieu *immédiatement* à l'issue du Congrès. »

Le délégué des Danois demande l'union des travailleurs. Ce citoyen reconnaît que le Parti ouvrier (Fédération des travailleurs socialistes de France), avait reçu des Congrès internationaux de Paris et de Londres le mandat d'organiser le Congrès de 1889.

Le délégué de l'Autriche-Hongrie dit qu'il est inutile de discuter plus longuement la question de la fusion. On perdrait un temps précieux. Toutefois, une réunion plénière des deux Congrès, pour le vote des résolutions, pourrait avoir lieu.

Le citoyen John Burns déclare qu'il a des amis dans les deux Congrès. Les Français doivent mettre de côté les questions discordantes comme ont fait les délégués anglais des Trades-Unions et de la Social Democratic Federation. Dans chaque Congrès, les délégués de chaque nationalité pourraient s'entendre pour entamer des négociations sur la fusion.

La citoyenne Besant, déléguée anglaise, dit que le Congrès possibiliste était ouvert à tous. Elle fait observer qu'il y a au Congrès marxiste des Anglais qui se sont délégués eux-mêmes. Les Congrès sont des parlements socialistes où il ne doit y avoir que des délégués des travailleurs.

Le citoyen Parnell, délégué du London-trades-Council, ajoute que, pour opérer la fusion, les délégués doivent faire vérifier leurs mandats. On ne peut accepter de mandats fictifs.

Le citoyen Vliegen, délégué hollandais, dit que la vérification des mandats est une question de principe. Il faut que les Congrès fusionnent pour réaliser plus facilement l'émancipation des prolétaires de tous les pays.

Le citoyen Viterbo de Campos, délégué du Portugal, est d'avis que la fusion est impossible, car les délégués portu-

gais au Congrès marxiste ne représentent pas l'élément ouvrier. Il demande qu'on fasse connaître ce fait au public.

Le citoyen Costa dit que les délégués italiens ont mission d'assister aux deux Congrès et d'aplanir les difficultés pour opérer la fusion. Il ajoute que la vérification des mandats est une simple formalité dont on peut se dispenser.

Le citoyen Lavy, membre du Comité national du Parti ouvrier français, répond que ce Parti a fait toutes les concessions. Il laisse à d'autres la responsabilité de la division du prolétariat. Les personnalités n'ont pas le droit de se mettre au-dessus de la volonté générale. Le Parti ouvrier français a reçu le mandat des Congrès internationaux de Paris et de Londres d'organiser le Congrès de 1889. Il a rempli son devoir. Si les dissidents veulent venir avec nous, ils doivent, en soumettant leurs mandats à la validation, accepter la règle commune.

Nous voulons réaliser l'union entre les travailleurs des divers pays. Que chaque nation conserve son autonomie, et par ce moyen les forces révolutionnaires, groupées en un seul faisceau, triompheront.

La clôture étant demandée, est mise aux voix et adoptée.

Le principe de la fusion est admis, mais les délégués du Congrès marxiste devront faire valider leur mandat par nationalité, dans le Congrès unique.

Ont voté pour : Angleterre, Autriche-Hongrie, Danemark, Espagne, France, Portugal, Suisse.

Ont voté contre : Amérique, Belgique, Hollande, Italie, Pologne.

La séance est levée à minuit vingt.

IV^e SÉANCE

Tenue le 17 juillet. — Le matin.

La séance est ouverte à 9 heures trois quarts.

Sont nommés présidents :

Pour les délégations étrangères, le citoyen Bowen, délégué d'un groupe des Chevaliers du Travail, d'Amérique.

Pour la France, le citoyen J. Allemane, délégué du Cercle typographique.

Assesseurs : le citoyen Campos, délégué du Portugal ; le citoyen Renier, délégué des tonneliers de Paris

Le secrétaire, le citoyen Lavy, donne lecture d'une dépêche du Comité central des ouvriers de Genève qui « envoie l'expression de sa profonde solidarité aux délégués du Prolétariat socialiste universel, et espère l'union avec le Congrès voisin, salle Pétrelle. Signé : Jacob. »

Le citoyen André Gély, au nom de la Commission de la Bourse du Travail, fait savoir aux délégués de province et de l'étranger que des excursions sont organisées à leur intention, et les invite à se rendre tous les jours à 11 heures et demie à la Bourse du Travail, s'ils désirent y prendre part. Les excursions du 17 juillet sont aux usines Menier et Decauville.

Le citoyen Ch. André, délégué des Epinettes, rappelle qu'il a été convenu que les citoyens pouvant disposer de leur temps accompagneraient aujourd'hui, au mur des fédérés, cimetière du Père-Lachaise, les délégués étrangers.

Le citoyen Eveleigh, délégué anglais et le citoyen Burrows, demandent, par une motion d'ordre, qu'on fixe exactement l'heure de fermeture des séances. L'heure de midi est acceptée à l'unanimité.

Le président consulte le Congrès pour savoir si un délé-

gué de chacune des nationalités représentées développera verbalement ou lira un rapport sur la situation morale et matérielle des travailleurs de son pays.

Les citoyens Georgi, délégué américain, et S. Headingley, délégué anglais, trouvant qu'on a déjà perdu bien du temps, proposent que les rapports écrits sur cette question soient déposés dans les archives du Congrès, sans être lus, et qu'on entre immédiatement dans l'étude des questions à l'ordre du jour.

Sur la question de savoir si les rapports seront lus en séance, le vote par nationalités donne les résultats suivants :

Pour : Belgique, Danemark, Espagne, Pologne, France.

Contre : Amérique, Angleterre, Hollande.

Abstentions : Italie, Portugal.

En conséquence : par 5 voix pour, 3 contre, 2 abstentions, il est décidé qu'un rapport sur la situation des travailleurs sera lu ou développé par chaque nationalité.

Les délégués anglais demandent que chaque rapport n'excède pas dix minutes. Adopté.

Les délégués américains et anglais déclarent qu'ils ne présenteront pas de rapport.

Le citoyen Costa, délégué italien, demande le résultat exact du vote de la séance d'hier soir, et le moyen que le Congrès compte employer pour communiquer cette décision à l'autre Congrès.

Le citoyen Allemane, président, pense que la délégation italienne devra être chargée de porter cette réponse puisqu'elle s'est faite l'intermédiaire entre les deux Congrès.

Le citoyen Fenwick propose que ce soit le Comité d'organisation du Congrès qui aille porter le résultat du vote d'hier.

Le citoyen Delacoste se rallie à cette proposition.

Le citoyen Philippe appuie la proposition présentée par le citoyen Allemane.

La proposition Allemane est adoptée à une forte majorité.

Le citoyen Lavy, secrétaire du Congrès, donne lecture de la note suivante, adressée au Congrès dissident :

« Au Congrès international réuni salle Pétrelle.

« Citoyens,

« Au nom du Congrès ouvrier international, réuni, 10, rue Lancry, en vertu des décisions des Congrès internationaux de Paris et Londres, nous vous communiquons la motion qui a été votée hier soir par ce Congrès :

« Le Congrès déclare accepter la fusion, à condition que la vérification des mandats aura lieu dans le Congrès unique par chaque nationalité.

« Il demeure entendu que les délégués dont le mandat serait contesté pourront en appeler au Congrès qui décidera en dernier ressort.

« La délégation italienne est chargée de porter cette communication.

« Le bureau du Congrès,

« A. LAVY, *secrétaire.* J. ALLEMANE, *président.* »

Ont voté pour : Angleterre, Espagne, Portugal, Autriche-Hongrie, Danemark, Pologne, Suisse, France.

Ont voté contre : Amérique, Belgique, Hollande, Italie.

Soit : 8 pour et 4 contre.

Le citoyen Defnet, délégué de la Belgique, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation morale et matérielle des travailleurs belges.

Il constate que les ouvriers sont complètement écartés des affaires publiques. La Constitution de 1830, tout en proclamant les citoyens égaux devant la loi, n'accorde le droit électoral qu'à ceux qui peuvent payer 42 francs d'impôts directs. De ce fait, 2 0/0 seulement des électeurs participent, indirectement, à la confection des lois, qu'on peut dès lors considérer comme faites par les riches contre les pauvres.

Aussi la lutte est-elle menée avec opiniâtreté pour obtenir le suffrage universel.

Dans ce « paradis des capitalistes » n'existe aucune législation protectrice des travailleurs à qui les couvents et les prisons font une grande concurrence.

La crise économique atteint un tel degré d'intensité qu'en dix ans la diminution des salaires a été d'au moins 10 0/0 et dans plusieurs industries de 30 à 40 0/0.

Les grèves nombreuses et meurtrières qui ont éclaté dans les bassins charbonniers, rarement, hélas! couronnées de succès, faute d'organisation suffisante, avaient non seulement pour cause ou pour but l'augmentation de salaire ou la diminution des heures de travail, mais encore la défense du droit d'association menacé par le patronat.

Après un examen approfondi de la terrible situation économique faite aux travailleurs, aux femmes et aux enfants qui n'ont que des « salaires de famine », le rapporteur conclut que le Parti ouvrier belge a la conviction que de la discussion dans ce Congrès, entre tous les travailleurs, sortiront de nouvelles idées pour la réalisation rapide de l'émancipation complète et radicale du prolétariat.

Le citoyen Jensen donne ensuite lecture du rapport des travailleurs du Danemark.

Après l'exposé historique de la situation industrielle et agricole, il rappelle que le mouvement socialiste n'a commencé à Copenhague qu'en 1871, et que ce mouvement, le gouvernement a essayé de l'enrayer brutalement.

Depuis 7 ans cependant il se développe; 70 chambres syndicales organisées en 7 fédérations et comptant 20,000 membres à Copenhague et 5,000 en province, un grand cercle politique de 70 sociétés comptant 50,000 ouvriers, 5 journaux socialistes à Copenhague, 4 en province, 1 satirique hebdomadaire en sont une preuve.

Il détaille le misérable sort des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture au point de vue du salaire et de la durée du travail.

Il rappelle la grève de 1885 où les ouvriers mécaniciens,

pour obtenir un salaire de 40 centimes de l'heure, ont lutté pendant 3 mois, soutenus par 700,000 francs de souscriptions et ont été, néanmoins, battus. Il continue en informant que les ouvriers menuisiers ébénistes sont actuellement en grève. Il conclut en disant que les travailleurs de Copenhague sont socialistes, qu'ils luttent pour renverser la royauté et la remplacer par la République sociale et qu'ils invitent tous les autres pays à agir de même.

Le citoyen Camps, délégué espagnol, donne ensuite lecture de son rapport que le citoyen Costa traduit en français.

Le mouvement, dit-il, a commencé en 1848, par une association de tisseurs à la main, en Catalogne, qui fondèrent la première Société de résistance contre les abus du capitalisme.

Depuis 1868, d'autres associations de résistance se sont développées, surtout après le Congrès international de Bâle, en 1869. A cette époque le mouvement ouvrier a pris un aspect nouveau ; il a commencé à se mêler au mouvement politique tendant à renverser le gouvernement monarchique. En effet, une révolution en faveur de la liberté et du droit devait être naturellement défendue par les ouvriers jusqu'alors opprimés par la tyrannie d'une royauté despotique.

On a alors formé des centres ouvriers politiques et socialistes. On a alors envoyé au parlement et aux municipalités des délégués et l'on a commencé par là à recueillir les avantages que l'organisation ouvrière pouvait tirer de la participation aux luttes politiques.

En 1869, à la suite du Congrès international de Prague et du Congrès régional de Barcelone, l'on a fondé la fédération internationale des travailleurs espagnols, c'est-à-dire une immense association de résistance révolutionnaire avec 7 journaux (dont il lit la nomenclature).

On a obtenu des progrès qui eussent été incalculables si

la division des écoles n'avait pas causé un temps d'arrêt, car si le développement socialiste n'a pas été plus loin il faut l'attribuer en grande partie aux différences d'écoles, et aussi à la décision des Cortès qui ont déclaré que ces associations étaient illégales.

La plus grande des organisations de résistance du travail est la « Fédération des trois classes de vapeur » de Catalogne qui a une histoire très mouvementée; elle a un organe et un grand nombre d'adhérents (70,000).

La Fédération des tonneliers compte 500 adhérents; elle a soutenu de grandes luttes contre le capitalisme. L'Union nationale des ouvriers sur métaux est également bien organisée, etc., etc.

Les tendances de ces associations sont anarchistes, marxistes et possibilistes, mais on ne peut pas dire qu'une de ces catégories de socialisme soit supérieure à l'autre comme force numérique ou morale. Il y a bien une partie des ouvriers dans le camp des républicains proprement dits, mais la plupart lui sont indifférents. Voilà la situation du mouvement espagnol.

Le président donne lecture d'une lettre de la Chambre syndicale des tisseurs de Bessèges, qui, trop pauvres, après le désastre qui les a frappés, pour envoyer un délégué au Congrès, déclarent y adhérer et désignent pour les représenter le citoyen Portrat, mineur de Montceau-les-Mines.

Il lit ensuite l'adhésion au Congrès des tisseurs de Cholet qui désignent le citoyen Dumay pour les représenter.

Le citoyen Lavy donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté après la rectification du citoyen Parnell qui n'est pas délégué des ébénistes de Londres, mais bien du « Conseil des Trades Unions de Londres ».

Le citoyen S. Headingley, délégué anglais, donne communication d'une adresse de sympathie de la « Wimbledon Branch » de la Social Democratic Federation.

Le citoyen Lavy, secrétaire du Congrès, communique une

lettre de la « Betnah green Branch » de la Social Democratic Federation, qui adresse des félicitations au Congrès et annonce que, dans un meeting tenu à Londres, on a fêté la prise de la Bastille et on a salué la mémoire de ceux qui sont tombés dans cette même journée.

Le secrétaire informe les délégués qu'à deux heures précises se réunit la commission d'administration, il invite à s'y trouver les membres du Comité national et les étrangers qui en font partie. Il prévient en outre les délégués que le citoyen Dubosc vend au Congrès la « Marseillaise des Prolétaires », au prix de 0 fr. 10, au profit des grévistes de Barcelone.

Le citoyen Burns demande que la commission d'organisation apporte chaque matin une centaine de numéros du journal le « *Parti ouvrier* », afin que les délégués puissent y trouver de suite les renseignements qui les intéressent.

Le citoyen Lenormand, rapporteur de la commission des chambres syndicales, rappelle aux délégués qu'ils doivent lui fournir le nombre des adhérents de leur syndicat.

Le citoyen Lavy informe le Congrès que le groupe des réfugiés suisses a envoyé son adhésion.

Les délégués hollandais, portugais, anglais et américains déposent leur rapport sur la situation de leur pays, sans en donner lecture, pour éviter toute perte de temps.

Le délégué de la fédération irlandaise fait savoir que ses camarades lui ont remis une poignée d'herbes cueillies sur la tombe des martyrs de Chicago et lui ont demandé de la déposer au mur des fédérés.

La séance est levée à midi.
